



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contentieux

Question écrite n° 58482

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le nombre, par département, des saisines des conciliateurs fiscaux.

Texte de la réponse

Le bilan d'activité établi au 31 décembre 2004 fait état de 30 001 saisines enregistrées au titre de l'année écoulée, étant observé qu'à l'exception des treize départements (Allier, Bouches-du-Rhône, Eure, Doubs, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère, Haute-Loire, Haute-Marne, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Saône et Yvelines) ayant fait l'objet d'une mise en place préfigurée au cours du 3^e trimestre 2003, la mesure n'a été étendue à l'ensemble du territoire qu'au 30 juin 2004. Dans la pratique, la plupart des conciliateurs fiscaux ont en effet été installés entre le mois de mars et le mois de mai 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58482

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1826

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3487